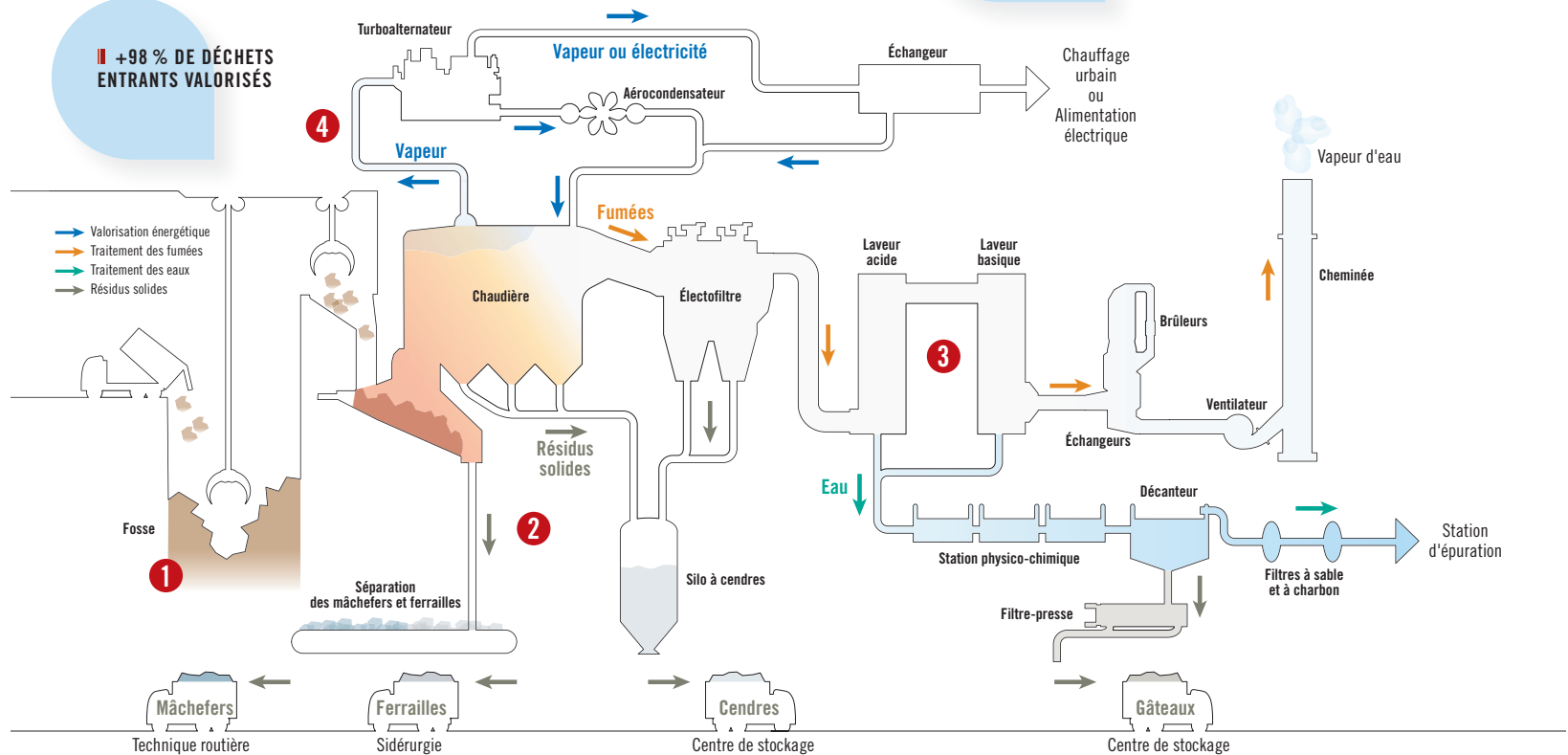


- 1 Stockage des déchets ménagers dans la fosse
- 2 Incinération 24h/24 et 7j/7. Les résidus sont séparés pour être valorisés (mâchefers et métaux)
- 3 Traitement des fumées et des eaux. Le panache en cheminée est lié à la condensation des fumées. Les eaux traitées sont rejetées dans le réseau d'assainissement.
- 4 Valorisation énergétique

II VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

30 000 MWh d'électricité (équivalent consommation annuelle de 37 000 habitants)
 100 000 MWh de chaleur (équivalent à 8 000 logements)

III +98 % DE DÉCHETS ENTRANTS VALORISÉS



III 90 % DE RÉSIDUS VALORISÉS

43 000 t/an de mâchefers
 3 600 t/an de métaux ferreux
 360 t/an de métaux non ferreux

Seuls 2 % de sous-produits d'incinération non valorisables, comme les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM), sont évacués en centre de stockage de déchets ultimes de classe I.